

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON – Mercredi 19 Octobre 2016 à 20h30**

*Certains d'entre vous s'interrogent sur l'utilité d'un bulletin d'information rédigé par les 4 élus de la minorité municipale alors que la Mairie en envoie un après chaque séance du conseil. Le dernier bulletin « mairie » que vous venez de recevoir (vraisemblablement rédigé AVANT le conseil du 19 octobre compte-tenu de la vitesse de diffusion - dès le lendemain matin !) ainsi que l'article du correspondant local paru dans Pyrénées Presse le samedi 22 octobre, où ne sont relatés que certains points de l'ordre du jour avec approximations, erreurs ou commentaires partisans, nous confortent dans notre mission qui est de vous informer le plus objectivement et le plus justement possible des décisions prises par Marc Canton et son équipe. En séance publique, nous exprimons ouvertement notre point de vue, nos objections et ce bulletin en est le compte rendu fidèle.*

**Compte-rendu rédigé par :**

**Michel Aurignac, Marie-Gabrielle Monset, Patrick Moura et Corinne Panatier.**

**Mail : [asson64@gmail.com](mailto:asson64@gmail.com)**

Absents excusés :

Jean-Jacques Claverie  
Marc Canton (procuration à Antoine Cuyaubere)  
Delphine Craspay (procuration à Sandrine Larbiouze)

Secrétaires de séance : Marie-Françoise Capelani et Catherine Gosseaume.

Le maire étant absent pour maladie Antoine Cuyaubère préside la séance du conseil municipal.

Le Procès-verbal de la séance du 26 Mai 2016 est validé à l'unanimité.

### **1 – Electrification rurale:**

A la demande de plusieurs parents d'élèves, l'abribus situé au carrefour de la rue de Las Grabes et de la rue de l'Aubisque va être doté d'un lampadaire. Dans ce registre de l'éclairage public c'est le Syndicat d'énergie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA) qui est compétent. Il va procéder aux travaux. Le coût total de l'intervention sera de 10 847 €. La part communale de cet investissement sera de 6 995 €. Les élus s'accordent à l'unanimité pour réaliser cette sécurisation qui sera financée par la signature d'un emprunt auprès du SDEPA.

## **2 – Prorogation d’un emploi non permanent :**

En raison de l’absence pour maladie d’un agent d’animation à l’école du bourg, il est décidé à l’unanimité de prolonger la durée du contrat de sa remplaçante jusqu’au 31 août 2017. L’agent actuellement malade va reprendre prochainement son travail avec un contrat en mi-temps thérapeutique. Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

## **3 – Décision modificative n°1 :**

Une décision modificative est un acte budgétaire qui vient modifier ou compléter les chiffres du budget voté au plus tard le 15 avril de chaque année. La décision modificative proposée concerne un virement d’une somme de 2 406 € de l’article comptable 20415 à l’article 10226, issu d’une taxe d’aménagement mal imputée.

## **4 – Adhésion Gé064 :**

Aujourd’hui les services de la mairie utilisent le logiciel Matrix distribué par l’A.P.G.L. (Agence Publique de gestion locale). Ce programme informatique d’un tarif annuel de 270 € ne remplit plus son rôle d’outil performant. Il est proposé de le remplacer à compter du 1 janvier 2017 par une plateforme interactive intitulée Geo64 (site internet [www.geo64.fr](http://www.geo64.fr)).

Le coût de cette prestation sera facturé 1 133 € annuellement auxquels vont s’ajouter les frais de formation. Ce nouveau produit informatique permettra de consulter, en plus du cadastre et des plans parcellaires, les photos aériennes et la cartographie de tous les réseaux (eaux, téléphone, EDF ....)

## **5 – Prise de compétence CCPN, association PAIS :**

Depuis 2012, les élus de l’intercommunalité du Pays de Nay ont initié une démarche visant à compléter l’offre des soins médicaux sur le territoire de la communauté de communes.

Pour cela, le docteur Berchon, maire de Lestelle-Bétharram, s’est appuyé sur une expérience concluante sur le département du Loir et Cher. Cette Plateforme Alternative d’Innovation en Santé (PAIS) a donné toute satisfaction dans les zones rurales confrontées à la désertification médicale.

Si aujourd’hui on compte 24 médecins généralistes sur la zone du Pays de Nay, à l’horizon des 10 prochaines années ce nombre sera en très nette baisse.

Lors du dernier conseil communautaire il a été décidé de créer une association « L’ASSOCIATION P.A.I.S Pays de Nay » avec Le Centre Hospitalier de Pau, les Cliniques de Navarre et Marzet, l’Union régionale des représentants des professions de santé, la Caisse primaire d’assurance maladie de Pau, la Mutualité sociale agricole, la Mutualité française et les maisons de retraites. Cela va se traduire, entre autre, par la création d’un accueil téléphonique chargé d’orienter les patients vers le médecin de garde pour l’horaire quotidien du lundi au vendredi de 8h à 20 heures et le samedi matin.

Le coût annuel pour la communauté des communes du Pays de Nay sera de 27 758 € soit 1€ par habitant. Toutes les communes doivent se prononcer sur ce projet.

A l’unanimité, le conseil municipal d’Asson émet un avis favorable.

## **6 – Prise de compétence CCP, centre incendie et de secours :**

La nouvelle caserne des pompiers devait être construite sur un terrain à côté de la gendarmerie de Nay qui a été déclaré inconstructible en raison des risques d'inondations. Les élus de la communauté des communes du Pays de Nay se sont penchés sur l'acquisition d'une nouvelle parcelle avenue Charles de Gaulle sur la commune de Mirepeix. D'une surface de 7 660 m<sup>2</sup>, cet endroit conviendrait parfaitement pour transposer le projet initial. La communauté de communes qui ne peut en l'état actuel des choses acheter un terrain en vue de la construction d'une caserne de pompiers a décidé de se doter, au sein du groupe « Compétences facultatives », de la compétence suivante : « Participation à la construction du centre de secours du Pays de Nay, au travers de l'achat et de la mise à disposition du terrain d'assiette du projet ».

A l'unanimité les élus d'Asson approuvent cette nouvelle résolution.

## **7 – Emploi saisonnier :**

En date du 26 mai 2016 une erreur s'est glissée dans les dates fixées pour la création de l'emploi saisonnier des vacances de la Toussaint. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer la période d'embauche du stagiaire du 26 Octobre au 31 Octobre 2016 (en lieu et place du 31 octobre au 4 novembre).

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Marie-Gabrielle Monset ayant souhaité connaître le nombre des élèves scolarisés à Asson, il lui est répondu que l'école du Bourg accueille 178 écoliers et celle du Pont Latapie 35.

Georges Guilhamet informe le conseil que le retard pris dans la construction de la cantine et des classes de l'école du Bourg ne sera pas rattrapé. Il envisage une mise à disposition des locaux à la rentrée de janvier 2017.

Concernant l'éclairage public, Patrick Moura relève que certaines zones du centre village restent éclairées toute la nuit. Il s'avère que ce dysfonctionnement va être incessamment résolu.

Michel Aurignac s'inquiète de l'avancée de la révision du PLU. Antoine Cuyaubère lui répond que le dossier n'a pas évolué et reste en l'état.

Marie-Gabrielle Monset juge que l'entretien des plantations sur les îlots directionnels à l'entrée d'Asson en venant de Nay laisse à désirer, ne donne pas une image flatteuse de notre commune et n'assure pas les qualités optimales de sécurité routière.

Antoine Cuyaubère réplique que les trottoirs sur cette portion de route vont être revus.

Patrick Moura s'étonne de la délivrance d'une « déclaration préalable » en date du 7 septembre 2016 (information visible en bordure du terrain) pour l'implantation d'un relais téléphonique d'une hauteur de 30 mètres sur la propriété Larruhât située au dessus du quartier Lasgraves.

Il trouve le procédé peu conforme au souci de transparence affiché par l'équipe municipale. Patrick Moura rappelle qu'en 2009 le site de Sarramayou avait été proposé à la société SFR mais que quatre familles riveraines s'y étaient opposées en soulevant le problème des nuisances.

Au titre de ce principe de précaution, le projet avait été abandonné.

Aujourd'hui selon ces mêmes riverains, élus au conseil municipal, ce qui n'était pas bon dans leur quartier est acceptable pour la zone du quartier Lasgrabes. Patrick Moura propose de relancer l'étude du site de Sarramayou qui est bien plus adapté (point plus haut, 490m, peu d'habitations à proximité) que le projet Larruhât (365m) et souhaite plus de transparence dans ce type d'opération qui pourrait impacter la santé des Assonnais.

Antoine Cuyaubère confirme l'existence de ce projet et assure que toutes les dispositions sont prises par l'opérateur Orange pour garantir une parfaite couverture de son réseau tout en respectant la législation.

*Les décrets d'application de la loi Abeille du 9 février 2015 (relative aux ondes électromagnétiques), sortent petit à petit. Il semblerait qu'ASSON ait mis la charrue avant les bœufs, la loi impose au maire de demander « une simulation de l'exposition aux champs électromagnétiques générés par l'installation concernée ». Le dossier lui-même doit être mis à la disposition de la population de la commune « au plus tard dix jours après la réception du dossier ». Or l'opérateur a déjà l'accord d'urbanisme ...*

Michel Aurignac souhaite connaître l'état d'avancement de la vente des lots à bâtir de la ZAC de la Bastide. Georges Guilhamet répond que deux parcelles sur trois sont vendues.

Concernant l'achat des 3 000 m<sup>2</sup> du lot B de la ZAC (voté le 29 Mars 2016) et la vente de terrain pour la construction d'un commerce de boucherie, à ce jour les transactions n'ont pas été réalisées.

A la question sur l'avancement des travaux engagés rue Carrère Longue, Marie-Joëlle Debaty informe l'assemblée que les entreprises sont dans les délais.

En ce qui concerne l'intégration dans le domaine public du lotissement des Floralties, Antoine Cuyaubère précise que le dossier devrait être clôturé prochainement.

La séance est levée à 21h45

Les rédacteurs.